

Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales de développement durable

Deuxième exercice 2018-2019

Rapport national sur l'Albanie

DIRECTEUR DE PUBLICATION

François Guerquin, Plan Bleu

AUTEURS

Wafa Essahli et Spyros Kouvelis

REMERCIEMENTS

La méthodologie SIMPEER a été développée par Wafa Essahli, Spyros Kouvelis et Julien Le Tellier, avec l'appui de Christian Averous et Aldo Ravazzi, Vice-Présidents du Plan Bleu

La préparation et l'édition de ce rapport a été soutenue par le correspondant national et contact clé SIMPEER en Albanie, Klodiana Marika..

CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION

La mise en page finale et la réalisation ont été effectuées par Sandra Dulbecco (Plan Bleu).

MENTION LÉGALE

Les termes utilisés et la présentation des documents à travers cette publication n'expriment en aucun cas des opinions du Plan Bleu et/ou du PNUE/PAM au sujet de la situation juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, ni sur ses autorités, ni sur la délimitation de ses frontières. Les analyses et les conclusions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Plan Bleu et/ou du PNUE/PAM.

DROITS DE COPYRIGHT

Le texte de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le Plan Bleu serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications qui ont utilisé ce matériel comme source. Il n'est pas autorisé d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans demander au préalable par écrit l'autorisation du Plan Bleu.

© 2019 Plan Bleu

Pour des fins bibliographiques, citer le présent volume comme suit : Plan Bleu (2019). Mécanisme simplifié d'examen par les pairs des stratégies de développement durable des pays méditerranéens. Exercice 2018 - 2019: rapport national de l'Albanie. Plan Bleu, Rapport technique

PREFACE

L'Albanie a exprimé son intérêt et sa volonté de prendre part au deuxième exercice du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD) développé dans le cadre de la Convention de Barcelone – du Système du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SMDD).

Le ministre du tourisme et de l'environnement de l'Albanie a nommé Mme Klodiana Marika, Directrice du Département des programmes de développement sur l'environnement, en tant que correspondante nationale pour le processus SIMPEER.

Mme Klodiana Marika est le point focal national du PAM. Elle a apporté un soutien et des conseils lors du recueil de documents nationaux pertinents pour la préparation de leur analyse et leur synthèse, ainsi qu'en répondant au questionnaire du SIMPEER, en vérifiant la fiche du pays et, enfin, en préparant et en organisant la mission de l'équipe du projet (trois experts indépendants) en Albanie.

Nous souhaitons, par la présente, remercier Mme Klodiana Marika pour sa coopération, sa détermination, sa disponibilité et son soutien lors de son rôle d'intermédiaire avec l'équipe du projet SIMPEER, en 2019.

Les résultats préliminaires des documents nationaux ont été présentés aux décideurs et aux parties prenantes nationaux lors de la mission réalisée à Tirana, en Albanie, du 21 au 23 octobre 2019. Lors de cette mission, l'équipe du projet, accompagnée de Mme Klodiana Marika, a rencontré plusieurs décideurs ainsi que d'autres parties prenantes puis a tenu une réunion plénière qui a rassemblé différents représentants de ministres, d'autorités locales, d'universités ainsi que des représentants du secteur privé, de la banque, du secteur de la santé, de la société civile, etc. et des experts qualifiés. Des discussions avec des décideurs nationaux et les parties prenantes, lors de cette mission de trois jours, se sont concentrées sur les leçons tirées, les meilleures pratiques et les réussites ainsi que sur les défis rencontrés à la fois lors du processus d'élaboration des politiques de développement durable et lors de la phase de mise en œuvre.

Tous les résultats de ces activités ont été résumés dans le présent rapport national, qui a été soumis aux pays pairs en tant que document de travail et base de discussion pour faciliter la réunion d'examen par les pairs qui s'est tenue à Marseille, en France, en novembre 2019. Le présent document constitue, par conséquent, la version finale du rapport national intégrant les recommandations et les contributions des pays pairs.

Le Plan Bleu souhaite saisir cette opportunité pour remercier le ministère du tourisme et de l'environnement d'Albanie et, en particulier, le Département des programmes de développement sur l'environnement, pour leur disponibilité et leur précieuse contribution, à la réalisation de l'activité du SIMPEER, ainsi que toutes les parties prenantes albanaises et internationales rencontrées lors de cette mission.

AVANT-PROPOS

Le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) a été décidé par les parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée lors de leur dix-neuvième réunion ordinaire (Convention de Barcelone, COP 19, Athènes, Grèce, février 2016).

Le SIMPEER est basé sur une participation égale et volontaire des parties et vise à utiliser une méthodologie concertée pour le partage des expériences, des politiques et des meilleures pratiques dans la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale. Ce mécanisme d'examen par les pairs constitue également une forte incitation à examiner les structures et les processus de développement durable à l'échelle nationale, en particulier la stratégie nationale de développement durable (SNDD) lorsque le pays en a adopté une.

Cet examen est réalisé en utilisant la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable 2016-2015 (SMDD 2016-2015) comme cadre de référence ainsi qu'une définition régionale de l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD).

La méthodologie SIMPEER se fonde sur les dispositions de la décision IG.22/17 de la COP 19 et sur l'analyse des mécanismes actuels d'examen par les pairs pour inclure les trois phases principales suivantes :

Une phase préparatoire avec une analyse et une synthèse des documents pertinents fournis par les Parties contractantes volontaires. Les principaux résultats de cette phase sont présentés dans un tableau d'analyse des documents de référence en termes de développement durable du pays. Cette analyse vise à identifier les questions à débattre avec les parties prenantes lors de la mission dans le pays.

Une phase de consultation, pendant laquelle l'équipe du projet mène une mission dans le pays qui se porte volontaire pour rencontrer les décideurs nationaux et les autres parties concernées (secteur public, secteur privé, société civile, autorités locales, académies, médias) impliquées dans la mise en œuvre des NSSD. Sur la base d'interviews et de réunions plénières, cette phase débouchera sur l'élaboration du projet de rapport national à soumettre aux pays pairs afin qu'ils l'examinent lors de leur réunion.

Une phase d'examen au cœur du processus : les rapports nationaux élaborés pendant la phase précédente sont partagés entre les parties impliquées. Ces rapports sont les documents de référence pour la réunion d'examen par les pairs. Cette phase doit aboutir à la finalisation des rapports nationaux, y compris les recommandations de la réunion d'examen par les pairs, en vue de préparer le rapport final sur le test pilote du SIMPEER.

Les trois phases présentées ci-dessus sont suivies d'une phase de diffusion des résultats, tant à l'échelle nationale que régionale, afin que toutes les parties contractantes, les parties prenantes nationales et les autres partenaires puissent bénéficier des résultats et des leçons tirées.

Le SIMPEER a été testé lors d'un exercice pilote avec trois pays volontaires impliqués, à savoir la France, le Monténégro et le Maroc. L'exercice pilote a été réalisé pendant la période intersessions 2016-2017 et les résultats ont été soumis à la Commission méditerranéenne du développement durable et les parties à la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone. Les pays parties ont réaffirmé leur intérêt pour cet exercice d'apprentissage mutuel et pour que le processus soit maintenu tout en :

- Renforçant la participation des parties prenantes des pays participants à cet examen.
- Améliorant les liens entre le SIMPEER et l'examen national volontaire des ODD présentés au Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations Unies.
- Impliquant les pays participants au premier exercice pour renforcer les échanges entre les pays méditerranéens et garantir la continuité du SIMPEER.

Le Plan Bleu s'est chargé de faciliter l'exercice SIMPEER.

L'Albanie, l'Égypte et la Tunisie se sont volontairement engagées à participer.

Ce rapport présente les résultats de l'examen du processus de développement durable albanais. Il couvre les cinq dimensions clés présentées dans le rapport méthodologique : (i) la direction et l'appropriation ; (ii) l'intégration et les liens entre les trois dimensions de développement durable (économiques, sociaux et environnementaux) ; (iii) la gouvernance et la participation des acteurs concernés ; (iv) les ressources et les moyens de mise en œuvre et ; (v) la surveillance et l'évaluation.

Table des matières

Présentation générale de l’Albanie	5
Contexte de développement durable	9
Contexte de développement durable en Albanie	10
Leadership et appropriation	13
Recommandations des pairs	14
Exhaustivité et intégrité	15
Recommandations des pairs	17
Gouvernance et inclusion	18
Recommandations des pairs	21
Ressources et moyens de mise en œuvre	22
Recommandations des pairs	23
Surveillance et évaluation	24
Recommandations des pairs	25
Conclusions	27
Bibliographie	29
Publications	29
Sites Web / Données	29
Annexe	30

I. Présentation générale de l'Albanie

L'Albanie, un pays d'Europe du sud, est situé dans la partie ouest de la péninsule des Balkans dans le détroit d'Otrante, l'entrée sud de la mer Adriatique. Le pays est situé entre le 42° et le 39° de latitude nord et entre le 21° et le 19° de latitude sud. Il partage ses frontières avec le Monténégro (au nord-ouest), le Kosovo (au nord-est), la Macédoine du Nord (à l'est), la Grèce (au sud) et des frontières maritimes avec la Grèce, le Monténégro et l'Italie, dans la mer Adriatique et la mer Ionienne.

L'Albanie est un pays accidenté et montagneux, à l'exception de la fertile côte Adriatique. Le mont Korab (2763 m), sur la frontière macédonienne-albanaise, est le point le plus haut du pays. Le climat côtier est typiquement méditerranéen. L'arrière-pays est montagneux, surtout au nord, avec des hivers rigoureux et des étés doux. Plus d'un tiers du territoire de l'Albanie est couvert par des forêts et des marais, près d'un tiers est constitué de pâturages et seul un cinquième est cultivé.

L'Albanie est un état unitaire ayant une superficie totale de 28 748 kilomètres carrés. Il est divisé en 12 préfectures, qui ont leur propres administrations et conseils. Les préfectures sont subdivisées en 61 municipalités. Un processus de décentralisation est en cours depuis 2016, donnant plus de responsabilités aux municipalités en matière de ressources naturelles et de gestion des déchets ainsi qu'aux comtés pour des objectifs géographiques, économiques, sociaux et culturels.

L'Albanie a été identifiée comme candidat potentiel à l'adhésion à l'UE lors du sommet du Conseil européen qui a eu lieu à Thessalonique en juin 2003. En 2009, l'Albanie a présenté sa demande officielle d'adhésion. En octobre 2012, la Commission européenne a recommandé que l'Albanie obtienne le statut de candidat à l'UE, soumis à la réalisation de mesures clés dans le cadre d'une réforme de l'administration publique et judiciaire et d'une révision des règles de procédure parlementaire. Cinq domaines ont été définis comme des conditions prioritaires pour les négociations d'adhésion à l'UE :

- Une administration publique réformée, des institutions stables et un service public moderne, professionnel et dépolitisé ;
- Le renforcement de l'indépendance, de l'efficacité et de la reddition de comptes des institutions judiciaires ;
- L'intensification de la lutte contre la corruption ;
- L'intensification de la lutte contre le crime organisé ;
- Une garantie de la protection des droits de l'homme (notamment des droits de propriété).

L'adhésion à l'Union européenne (UE) est une priorité de développement importante soutenue par tous les principaux partis politiques d'Albanie ; les processus d'intégration à l'UE ont été des éléments moteurs du développement. Il existe de nombreuses complémentarités entre l'adhésion à l'UE, l'Agenda 2030 de développement durable au niveau mondial et les objectifs de développement durable (ODD).

L'Albanie a fait des progrès économiques remarquables lors des trois dernières décennies. Étant donnée sa forte croissance économique, l'Albanie est passée de l'une des nations les plus pauvres en Europe à un pays à revenu intermédiaire, avec une pauvreté qui a diminué de moitié pendant cette période.

La réforme de l'administration a demandé un programme d'action de 15 ans. La priorité a été donnée à la lutte contre la corruption et le crime organisé afin de parvenir à une transformation de la gouvernance.

Après avoir progressé de 4,1 % en 2018, le taux de croissance annuel du PIB pour 2019 devrait diminuer à 2,9 %, puisqu'une baisse spectaculaire des précipitations a entraîné une chute de la production d'énergie hydroélectrique. Une demande intérieure croissante a conduit à une augmentation du PIB en 2019. Un recul des exportations nettes a réduit la croissance du PIB puisqu'une stagnation de la croissance entre les partenaires commerciaux a limité les exportations traditionnelles.¹

Concernant la structure du PIB par activités économiques, l'économie albanaise s'est déplacée vers le secteur des services, suivi par l'agriculture et l'industrie. Les services ont ensuite augmenté leur part du PIB de 45,8 % en 2014 à 48 % en 2018 tirés par le commerce, le tourisme et les services connexes et par une part croissante des services dans l'éducation et la santé. L'agriculture et l'industrie ont perdu un peu de terrain entre 2014 et 2018 avec des parts qui

¹ <https://www.worldbank.org/en/country/albania/overview>

ont diminué respectivement de 23 % à 18,4 % et de 14,8 % à 12,2 %. Le nombre d'entreprises étrangères présentes dans le tourisme, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que dans l'agriculture a augmenté de près de 12 % de 2016 à 2017.

La plus grande part des investissements et de l'emploi formel repose sur un très petit nombre d'entreprises. 89 % des entreprises en Albanie avaient moins de 5 employés en 2016 ('micro-entreprises') et seulement 5 % de l'ensemble des entreprises avaient plus de 10 employés. Ce dernier secteur représente 75 % de l'emploi formel et 86 % de l'investissement dans l'économie. Ces dernières années, un lent changement de cette structure démontre que des obstacles à la croissance des entreprises persistent. Un grand nombre de micro-entreprises n'ont pas accès au microfinancement étant donné leur manque de savoir-faire ou parce qu'elles évoluent dans une économie informelle, dans laquelle de nombreuses PME (ayant moins de 5 employés) sont trop grandes pour les institutions de microfinancement mais rencontrent des problèmes pour avoir accès au financement bancaire. Le niveau bas de l'aide publique aux PME et aux agriculteurs constitue un défi pour les entreprises souhaitant croître ou exporter.²

Les versements, équivalents à 6,9 % du PIB en 2012, ont permis de soutenir la demande intérieure et d'atténuer également la pauvreté en Albanie. Les flux d'aide publique ont diminué régulièrement d'environ 30 %, passant de 952 millions d'EUR en 2007 à 665 millions d'EUR en 2011, avant de rebondir à environ 657 millions d'EUR en 2012.

Le principal secteur qui a attiré les investissements étrangers directs (IDE) est l'industrie (43,3 % du total) suivi par le secteur financier (19,7 % du total) et les télécommunications (11,2 % du total). Le sous-secteur de l'électricité a commencé à attirer des IDE substantiels en 2009 avec l'apparition de concessions pour des usines hydroélectriques et des parcs éoliens représentant 10 % du total des IDE pour la période s'étendant de 2007 à 2011.

Dans l'ensemble, l'Albanie a subi et expérimenté des changements sociaux importants pendant la dernière décennie. L'Albanie a réduit la pauvreté de moitié ces dernières années (2007-2012) de 25 % à 12 % avec une diminution constante de l'extrême pauvreté et du chômage. Le recensement de 2011 présente une population de 2,8 millions, représentant une baisse de 8 % des chiffres du recensement de 2001. Pendant cette période, la population albanaise est devenue nettement plus urbaine (54 %) si on la compare à la population résolument plus rurale (53 %) présentée dans le recensement de 2011.³

Indices et données générales

IDH	0,785 – 68ème rang ⁴
PIB par habitant	13,039 de milliards d'USD (2017) ⁵
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'agriculture, les forêts et la pêche ▪ L'industrie, y compris la construction ▪ L'exportation de biens et de services ▪ L'importation de biens et de services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 % ▪ 21 % ▪ 32 % ▪ 47 %
Taux de croissance annuel du PIB	3,8 % (2017) – 4 % (2028) ²
Indice de compétitivité mondiale	4,18 – 80ème rang ⁶
Indice de performance environnementale	65,46 – 40ème rang ⁷
Empreinte écologique totale	2,14 par habitant ⁸
Indice ODD (2018)	62 (sur 156) ⁹

² Rapport sur l'Albanie 2019, accompagnant le document Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen et au Comité des régions 2019 Communication sur la politique d'élargissement de l'UE ; Bruxelles, 29.5.2019 SWD(2019) 215 final ; - <https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/20190529-albania-report.pdf>

³ Stratégie nationale de développement et d'intégration 2014-2020 – Version préliminaire – Juin 2013

⁴ <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/ALB>

⁵ https://databank.worldbank.org/data/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=v&dd=v&inf=n&zm=n&country=ALB

⁶ <http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017-2018.pdf>

⁷ <https://epi.environcenter.yale.edu/epi-country-report/ALB>

⁸ https://data.footprintnetwork.org/#/sustainableDevelopment?cn=all&yr=2014&type=BCoc_EFCoc

⁹ <http://sdgindex.org/assets/files/2018/02%20SDGS%20Country%20profiles%20edition%20WEB%20V3%20180718.pdf>

Environnement¹⁰

Superficie des forêts	7,700 km ² - 28,2 %
Zones protégées terrestres et marines	13,5 %
Prélèvements annuels d'eau douce	4,3 % du total des ressources en eau renouvelables
Croissance de la population urbaine	1,5 % (2017)
Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole par personne)	808 (2017)
Consommation d'énergies renouvelables	38,6 % de la consommation énergétique finale totale
Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	1,98 (2017)
Consommation électrique (kwh par habitant)	2 309 (2017)

Population¹¹

Population	2 873 457 habitants (2017)
Indice de capital humain	0,62 (échelle 0-1)
Densité de population	104,9 habitants/km ²
Taux de pauvreté en-dessous du seuil national de pauvreté	14,3 % (2010)

¹⁰

https://databank.worldbank.org/data/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=AL

¹¹ Ibid.

II. Contexte de développement durable

Tableau 1. Brève analyse FFPM du contexte de développement durable en Albanie

	Forces	Faiblesses
I N T E R N E S	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux stratégies nationales de développement et d'intégration (SNDI I et II) pour les périodes 2007-2013 et 2016-2020, qui sont explicitement conformes aux ODD ▪ Un fort leadership et une coordination rigoureuse qui relèvent du cabinet du premier ministre ▪ Chaque stratégie nationale sectorielle ou transversale contribue à la SNDI et est compatible avec les priorités de la SNDI ▪ Des documents de stratégie nationale pour divers composants environnementaux ▪ Une identification explicite du financement existant et des besoins de financement associés aux documents stratégiques ▪ Les liens établis entre les ODD et les objectifs de l'UE en matière d'intégration y compris une référence au plan national de l'Albanie pour l'intégration européenne (PNIE) 2014-2020 ▪ Les priorités du programme-pays des Nations Unies comprennent un axe « environnement et changement climatique » ▪ Une nouvelle législation environnementale moderne ▪ Un processus planifié d'examen de la SNDI et une définition/adoption d'une vision nationale à l'horizon 2030 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La nouvelle stratégie transversale pour l'environnement 2015-2020 n'a pas été adoptée ▪ Une prise de conscience limitée pour les ODD au sein du ministère de l'environnement et des ministères d'exécution ▪ Une sensibilisation limitée aux ODD et aux défis en matière de développement durable au sein de la société civile, du milieu universitaire ou du secteur privé ▪ Des capacités institutionnelles limitées, particulièrement au niveau des administrations locales, de la société civile, des universités et du secteur privé ▪ Des compromis dans le domaine de l'énergie renouvelable avec un aménagement hydroélectrique (en particulier pour les petites structures) ayant des effets potentiels sur les écosystèmes locaux et certaines communautés locales sont menacées ▪ Seules certaines mesures législatives anticipent les capacités administratives, institutionnelles et financières, ce qui entraîne des insuffisances dans la mise en œuvre ▪ La nécessité d'adopter une vision nationale à l'horizon 2030 ▪ La participation des parties intéressées, autres que le secteur de la viande, est très limitée ▪ Un manque de capacités et de ressources financières pour gérer de manière durable les ressources naturelles, en particulier au niveau local ▪ Une adoption limitée des instruments économiques pour un développement durable (réforme fiscale) ▪ Une économie informelle importante, malgré des efforts continus pour éradiquer certaines activités, entraînant des risques et des impacts environnementaux
	Opportunités	Menaces
E X T E R N E	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un statut de candidat à l'UE depuis 2013 et des acquis européens ▪ Un soutien des Nations Unies (ONU) à l'intégration du développement durable dans 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La crise financière mondiale et une croissance faible pour la zone euro ▪ Le changement climatique

N E S	les stratégies de développement socio-économique <ul style="list-style-type: none">▪ Des accords bilatéraux et multilatéraux sur les questions d'environnement et la gestion des ressources transfrontières▪ L'Agenda 2030 des Nations unies et l'Accord de Paris constituent une base solide de progrès	<ul style="list-style-type: none">▪ Des facteurs externes entraînent des retards dans la mise en œuvre des stratégies de décentralisation et d'intégration
----------------------	---	--

III. Contexte de développement durable en Albanie

L'Albanie s'est engagée en septembre 2015 à mettre en œuvre Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour un développement durable. L'Albanie considère le cadre relatif aux objectifs de développement durable comme une vision importante à l'horizon 2030. L'Agenda 2030 en Albanie fait suite à la mise en œuvre réussie des objectifs du Millénaire pour le développement 2000-2015, principalement ceux qui concernent la diminution de la pauvreté, l'amélioration de l'inclusion sociale, le renforcement du système éducatif et l'autonomisation des femmes.

L'Albanie est un des six pays pilotes qui ont testé les ODD, avant leur adoption par la communauté internationale, en 2015. L'Albanie était, à l'époque, en cours d'élaboration de la deuxième stratégie nationale de développement et d'intégration et a saisi cette opportunité pour harmoniser les deux cadres. Il existe de nombreuses complémentarités entre l'adhésion à l'UE, l'Agenda 2030 pour un développement durable au niveau mondial et son cadre de surveillance, à savoir les objectifs de développement durable (ODD).¹²

La SNDI-II 2015-2020, a été adoptée par le gouvernement albanais en mai 2016, en tant qu'élément clé du système de planification intégrée, un document stratégique reflétant la vision, les priorités, les objectifs et les moyens pour parvenir à un développement économique et social et répondre aux aspirations d'intégration européenne du pays jusqu'en 2020.

La SNDI-II, pour la période 2015-2020, est le document clé de politique définissant la vision de développement pour l'Albanie. Elle est considérée comme étant de facto l'instrument de planification pour le développement durable, la coordination des objectifs de développement ainsi que pour les objectifs d'intégration dans l'Union européenne.

La SNDI-II 2015-2020, s'articule autour de l'intégration à l'UE avec treize éléments fondateurs intersectoriels sur la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit et les quatre principaux piliers sectoriels (voir Diagramme 1) :

- Pilier 1 : Assurer la croissance économique par le biais d'une capacité macroéconomique et budgétaire
- Pilier 2 : Assurer la croissance par l'accroissement de la concurrence et de la croissance
- Pilier 3 : Investir dans le capital humain et la cohésion sociale
- Pilier 4 : Garantir la croissance par la connectivité, l'utilisation durable des ressources et le développement du territoire.

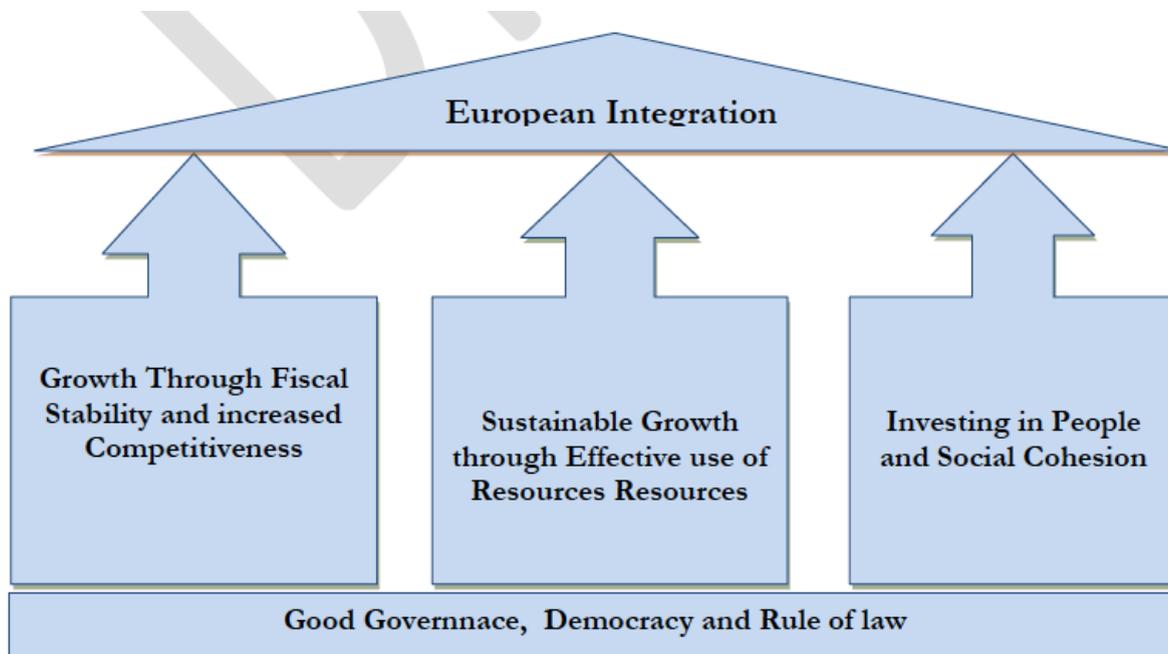
L'objectif primordial de la politique nationale est la pleine adhésion du pays à l'Union européenne (UE), qui doit être réalisée par les objectifs collectifs de chaque pilier. Il s'agit d'une priorité de développement primordiale soutenue par tous les grands partis politiques d'Albanie. Les processus d'adhésion à l'UE sont, par conséquent, des éléments moteurs du développement.

Les priorités clés du gouvernement, telles que définies dans la NSDI, 2015-2020, sont :

- Des services publics innovants et axés sur les citoyens (gouvernance)
- Un redressement et une consolidation du point de vue financier du secteur de l'énergie
- Favoriser l'innovation et la compétitivité (investissements étrangers directs et investissements intérieurs)
- Gestion intégrée de l'eau
- Gestion intégrée des terres
- Réforme structurelle financière

¹² Intégration, accélération et soutien politique à la réalisation des objectifs de développement durable en Albanie, Rapport MAPS, 2018

Figure 1. Les piliers principaux de la SDDI 2015-2020



La prochaine SDDI devrait être élaborée en 2020. Il est prévu qu'elle couvre une période supérieure à 7 ans.

Encadré 1. Agenda 2030 en Albanie

- Octobre 2017 : Dans le cadre de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes au processus, 25 universités et facultés publiques et privées ont signé un accord les engageant à jouer un rôle actif dans l'avancement de l'Agenda 2030 ;
- Décembre 2017 : Le parlement albanais a approuvé une résolution confirmant que l'engagement du pays dans l'Agenda 2030 ;
- Janvier 2018 : Le comité interministériel sur les ODD, présidé par le premier ministre de l'Albanie, a approuvé le document « Albanie, rapport sur l'harmonisation des objectifs de développement durable avec les politiques sectorielles existantes ;
- Juin 2018 : Le conseil national sur la société civile s'est engagé en approuvant par une déclaration publique son soutien à l'Agenda 2030 pour le pays ;
- Juin 2018 : Les partenaires/agences internationales de développement ont été invités à un atelier pour débattre et soutenir l'Agenda 2030 ;
- Juillet 2018 : Le rapport national volontaire (VNR) a été présenté au Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable ;
- Juin 2018 : Analyse du budget des dépenses relatives aux ODD en Albanie : 2015 - 2017 (budget national / fonds de donateurs) ;
- Septembre 2018 : L'évaluation des données relatives aux ODD et de l'annexe statistique préparée par INSTAT, l'institut national des statistiques, contenait 30 indicateurs de surveillance des progrès de l'Albanie vis-à-vis des ODD, dans le cadre d'une première tentative d'obtenir un aperçu général des ODD pour le pays.

IV. Leadership et appropriation

Un leadership total du processus de développement durable est inscrit dans le programme national et l'appropriation est forte de la part des instances politiques de haut niveau, à savoir le premier ministre et le parlement.

En novembre 2016, un conseil sur l'intégration européenne, composé des ministres chargés des cinq priorités clés telles que définies dans la SNDI-II 2015-2020 susmentionnée, a été créé pour améliorer la coordination en vue des négociations d'adhésion. La coordination des politiques s'est améliorée avec la mise en place de groupes de gestion des politiques intégrées dans les secteurs pilotes. Les groupes de gestion comprennent des secrétariats techniques ainsi que le département du développement, du financement et de l'aide étrangère qui est l'organe principal de coordination.¹³

En juin 2017, en se basant sur une ordonnance du premier ministre, les structures de coordination des ODD au niveau national ont été établies. Le Département du développement et de la bonne gestion, relevant du cabinet du premier ministre, est chargé du secrétariat du comité interministériel de mise en œuvre des ODD, présidé par le premier ministre. Le comité représente un très haut niveau décisionnaire. Il est secondé par des groupes techniques de travail qui mobilisent tous les ministères et l'INSTAT (Institut national de statistiques) ainsi que le secteur privé et les représentants de la société civile. Le comité se réunit pour lancer les processus et valider les résultats. Il a conduit la préparation de l'examen national volontaire (VNR) en 2018. Les groupes techniques de travail se rencontrent aussi souvent que nécessaire pour apporter des avis consultatifs.

Le 4 décembre 2017, le parlement albanais a approuvé une résolution l'engageant dans la promotion, la mise en œuvre et la surveillance de l'Agenda 2030 et des ODD par le biais de processus mieux partagés et plus participatifs, conformes aux priorités de développement de l'Albanie d'adhésion à l'UE qui sont définies dans la SNDI-II 2015-2020.

La SNDI-II reflète les engagements du pays pour la mise en œuvre des ODD, cependant, la SNDI-II ne se réfère pas spécifiquement aux ODD ni à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025).

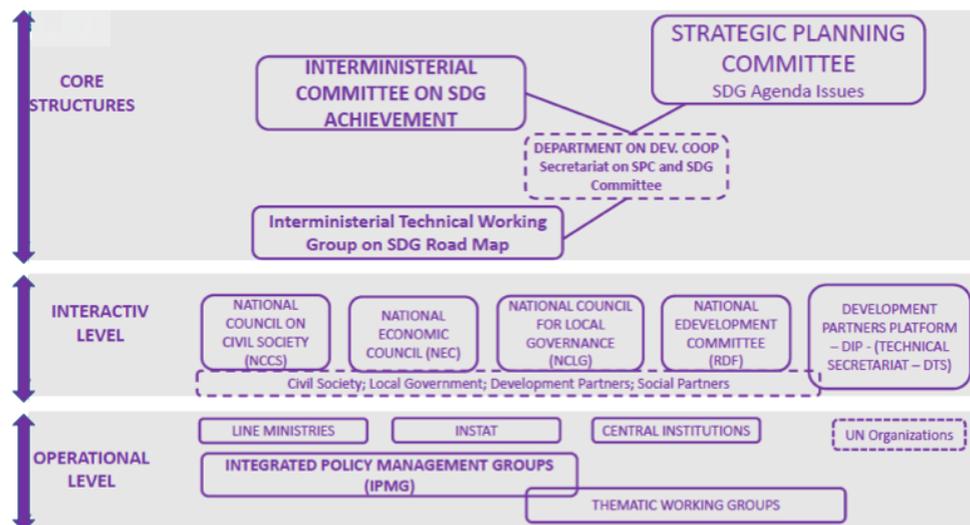
À l'échelle locale, l'appropriation des processus de mise en œuvre de la SNDI-II et des ODD est soutenue par une réforme territoriale continue, bien que la consolidation financière et administrative des municipalités nouvellement créées soit faible. Le processus de décentralisation est soutenu par la mise en place d'un groupe de coordination inter institutionnelle dans le cadre d'un groupe de gestion de politique intégrée pour une bonne gouvernance. La durabilité financière de la stratégie de décentralisation à moyen terme reste à assurer.

La nouvelle législation sur l'organisation et le fonctionnement de la gouvernance locale est entrée en vigueur en janvier 2016. La loi décentralise un grand nombre de nouvelles compétences aux municipalités. L'établissement d'un conseil consultatif entre les gouvernements centraux et locaux est en cours. Un guichet unique pour les services publics a été expérimenté dans cinq municipalités.¹⁴

¹³ Rapport sur l'Albanie 2019, accompagnant le document Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen et au Comité des régions 2019 Communication sur la politique d'élargissement de l'UE ; Bruxelles, 29.5.2019 SWD(2019) 215 final ; <https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/20190529-albania-report.pdf>

¹⁴ Rapport sur l'Albanie 2019 ; - <https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/20190529-albania-report.pdf>

Figure 2. Structure institutionnelle de la réalisation des ODD



Source : Klodiana Marika, 2017

RECOMMANDATIONS DES PAIRS

- L'exemple de la France qui a mis en place des hauts fonctionnaires chargés du développement durable dans chaque ministère pertinent, garantissant l'intégration du développement durable dans les politiques et programmes sectoriels ainsi que l'exemple du Maroc avec son Comité de coordonnateurs pour le développement durable peuvent inspirer des mécanismes permettant de garantir de meilleures intégration et pénétration au développement durable et aux ODD dans les administrations sectorielles, au-delà du premier cercle établi pour lancer le processus.
- Le processus est clairement implanté et dirigé par le cabinet du premier ministre, toutefois, les structures doivent impliquer la totalité des ministères sectoriels et les structures de l'administration décentralisée exigent des efforts significatifs de diffusion des informations et, surtout, une formation, particulièrement pour ceux qui ne sont *pas* directement impliqués dans ce processus.
- Le processus d'examen de la SNDI et celui de l'adhésion à l'UE sont reliés par la supervision du cabinet du premier ministre ; il est cependant important que des priorités stratégiques spécifiques en termes d'intégration de *l'acquis communautaire* et des modalités de travail soient établies afin que les principes fondamentaux deviennent communs aux deux processus et qu'aucun cloisonnement n'existe entre eux.
- Pour associer la vision 2030 avec la prochaine SNDI tout en tentant de définir des priorités pour le processus de mise en œuvre des ODD, il serait intéressant de s'inspirer de l'expérience de la France. L'approche a débuté avec des ODD cloisonnés mais le produit final exige des priorités qui soient propres au pays et largement transversales par rapport aux ODD. La vision peut être inspirée par les ODD et prendre en compte l'ensemble d'entre eux sans nécessairement requérir une structure identique à l'Agenda 2030. Cependant, le suivi et l'établissement de rapports sur l'Agenda 2030 sont facilités lorsque des liens entre les objectifs de la vision nationale à l'horizon 2030 et les ODD sont explicites.
- Pour améliorer la capacité, aux niveaux régional et local, de la gestion des ressources naturelles et de la mise en œuvre de la SNDI-II, la Tunisie s'est référée à la pertinence et la reprise des approches de l'Agenda 21. La France a développé une méthodologie à part entière pour soutenir l'administration locale dans la préparation et l'évaluation de l'Agenda 21, avec un mécanisme de reconnaissance nationale¹⁵.

¹⁵ Consulter par exemple : http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/referentiel-national-pour-l-evaluation-des-projets-territoriaux-de-developpement-durable_i2745.html

V. Exhaustivité et intégrité

La SNDI est une stratégie générale pour les stratégies sectorielles dont les objectifs généraux et particuliers visent à faciliter une réalisation sectorielle intégrée de ses piliers. Elle vise à garantir la standardisation de plus de cinquante stratégies sectorielles et transversales en termes de format et de contrôle. Il y a pourtant plusieurs stratégies sectorielles ou particulières qui ne sont pas liées à la SNDI-II soit parce que leur durée de vie n'est pas adaptée celle de la SNDI-II soit parce qu'elles ont été formulées après l'approbation de la SNDI-II.

Le pilier de la SDNI-II relatif à une « croissance durable par le biais d'une utilisation efficace des ressources » traduit les objectifs stratégiques de la Stratégie en termes de développement économique, tout en prenant en considération la vision de l'Union européenne de garantir le développement d'une économie européenne compétitive basée sur une utilisation durable et équilibrée des ressources.

Une attention particulière est portée à la stratégie de protection de la nature, aux ressources naturelles et à l'utilisation durable et équilibrée de l'environnement. En termes d'utilisation efficace des ressources, ce pilier de la SDNI-II concerne plusieurs secteurs : Secteur de l'énergie ; infrastructure de transport (route, rail, aérien, maritime, etc.) ; agriculture et développement rural ; développement du tourisme et protection de l'environnement.

Les défis pour la protection de l'environnement comprennent : L'adoption et la mise en œuvre des normes de l'UE pour la qualité de l'air en milieu urbain et les émissions atmosphériques ; la réduction des substances ayant un impact sur le changement climatique et le renforcement de la sensibilisation ; la prévention de la pollution industrielle et de ses risques industriels ainsi que la garantie d'une gestion efficace des produits chimiques conforme à la réglementation de l'Union européenne ; l'extension des zones protégées et la garantie d'un développement par le biais de plans de gestion efficaces ; la garantie d'une gestion efficace d'un fond des forêts et des pâturages afin d'étendre leurs surfaces et productivité , la garantie d'une gestion intégrée des ressources en eau par l'adoption d'un cadre de contrôle et de suivi pour réduire la pollution des eaux de surface et souterraines ; l'amélioration de développement du secteur de la pêche ; la distribution et l'assainissement de l'eau ; une gestion intégrée des déchets. Le chapitre sur la protection de l'environnement est le plus difficile à documenter et à réaliser puisqu'il nécessite une analyse détaillée du suivi ainsi que la définition et l'adoption d'un large ensemble de standards, de normes, de procédures, etc.

Les efforts sectoriels pour aligner les politiques et les programmes avec les standards européens sont largement supportés, financièrement et techniquement, par l'Union européenne dans le cadre du processus de pré-adhésion. Cependant, la capacité d'absorption des ministères d'exécution, partenaires et petites et moyennes entreprises (PME, notamment les agriculteurs) est limitée et beaucoup de programmes sont lents dans leur mise en œuvre.

Étant donné l'importance de l'hydroélectricité et de l'agriculture irriguée, l'eau est au cœur de l'énergie et des défis du développement rural du pays. Le changement climatique et un manque de coordination dans la gestion de l'eau aggravent les risques de catastrophe et peuvent menacer les perspectives de développement de l'Albanie dans le secteur de l'eau ainsi que dans d'autres secteurs (p.ex. le tourisme). Les défis du changement climatique démontrent également l'importance de progrès plus rapides dans la gestion intégrée des ressources en eau. De même, des efforts pour renforcer ou clarifier le régime foncier, les conditions d'accès à la terre aux fins d'aménagement et la protection de la terre, en particulier sur la côte, la propriété foncière et les droits à la propriété sont nécessaires pour promouvoir une gestion durable des terres, une gestion intégrée des zones côtières et accroître la productivité agricole et rurale ainsi que les revenus ruraux.

Le niveau d'intégration des ODD dans le pilier de la SDNI-II a été apprécié par le biais d'un outil d'estimation intégrée rapide de l'ONU, en 2017, avec les conclusions suivantes :

- 140 des ODD (83 %) sont directement liés à des composants spécifiques des piliers de la SNDI-II 2015 – 2020 ;
- 134 des ODD (79 %) sont également liés à des objectifs spécifiques du cadre stratégique national ;
- L'alignement le plus important de la politique nationale sur les ODD a été observé pour les objectifs 3, 7, 8 et 9.

L'étude sur l'intégration, l'accélération et le soutien aux politiques pour atteindre les ODD (MAPS), réalisée en 2018 par le ministère du commerce et de l'économie en collaboration avec les agences de l'ONU, a identifié trois plateformes de politiques et de programmes d'envergure pour accélérer les progrès sur la voie de l'adhésion à l'Union et de la réalisation des ODD : (i) la réforme de la gouvernance, les droits de l'homme et l'État de droit ; (ii) l'économie

verte inclusive ; et (iii) l'investissement dans le capital social et humain. Ces plateformes d'accélération reflètent les priorités de développement et de partenariat de l'Albanie, telles qu'elles ont été énoncées lors du processus d'adhésion à l'Union européenne dans le programme de coopération pour un développement durable signé entre l'ONU et le gouvernement albanais. Toutefois, certaines des opportunités potentielles identifiées sont difficiles à atteindre. Par exemple, bien que le secteur du tourisme se soit un peu développé, les autres secteurs de l'économie verte restent limités et le véritable potentiel de développement de l'économie verte reste flou.

La durée de la SDNI-II (jusqu'à 2020) et les documents actuels de planification pour le pays (2020 ou 2025) est nettement plus courte que la portée des ODD qui s'étend jusqu'à 2030.

Encadré 3. Défis des programmes sectoriels de développement durable

Agriculture et développement rural

Plusieurs enjeux continuent d'entraver la durabilité de l'agriculture. Ces enjeux sont principalement liés à la propriété foncière, au morcellement des terres, à l'adaptation de la production aux caractéristiques régionales, aux méthodes archaïques d'exploitation, à l'absence de modernisation, à l'absence d'organisations agricoles pour garantir une meilleure efficacité des investissements (équipements / mécanisation / nouvelles technologies, réduction des coûts de production, accès aux marchés / adaptation de la production à la demande, définition et adoption de normes, etc.), l'exposition aux risques naturels du fait de mesures de gestion insuffisantes (inondations, sécheresse). La demande touristique ouvre de nouveaux marchés de niche pour les produits traditionnels mais ils sont limités en volume et exigent une meilleure organisation/promotion.

Le secteur de la pêche est une priorité et l'aquaculture s'étend avec les progrès suivants : l'adoption d'une nouvelle loi, une approche participative pour la planification des zones d'aquaculture, le soutien de la FAO et de la GIZ, une coopération régionale dans le cadre de l'AIZC de l'Adriatique, etc. Le fonds de garantie mis en œuvre pour encourager les investissements de l'agro-industrie inclut le secteur de l'aquaculture. Les produits à base de poisson représentent 40 % de l'exportation de produits agricoles, majoritairement de pêche en haute mer. En Albanie, il n'existe qu'un seul exportateur de produits agro-industriels alors qu'il y a six exportateurs de poissons.

Gestion des déchets

Le ministère de l'infrastructure a forgé des politiques relatives à l'infrastructure de la gestion des déchets et prévoit des formations et des services de soutien pour renforcer les capacités. La stratégie repose sur les principes 3-R de l'UE pour la gestion des déchets (Réduire, Réutiliser, Recycler). Les efforts se sont concentrés pour réduire le volume des déchets incinérés et pour diminuer le volume des déchets au maximum.

Il est prévu que dix centres et stations de transfert régionaux pour la gestion des déchets soient mis en œuvre pour permettre aux municipalités de collecter et de transférer les déchets locaux. L'identification des zones d'implantation des centres régionaux a été réalisée grâce à des études de faisabilité, basées sur plusieurs critères liés à des considérations environnementales, sociales et économiques afin de faciliter l'acceptabilité des populations locales.

Le coût de construction des infrastructures est supporté par le budget national tandis que le coût de la collecte et du transport est supporté par les municipalités.

Les principaux obstacles restants sont liés au fonctionnement opérationnel du système, à la mobilisation de ressources financières, à l'engagement des municipalités pour estimer les coûts, définir et collecter les taxes au niveau local pour couvrir les dépenses récurrentes.

Gestion des zones protégées

La stratégie pour les zones protégées doit être révisée pour mettre davantage l'accent sur certains ODD connexes. Les projets sont financés par des bailleurs, ce qui impose d'être conscient des risques de superposition et de duplication des efforts.

Gestion durable des forêts

Le processus de décentralisation soulève la question des capacités (humaines et financières) à l'échelle locale pour garantir la gestion durable des ressources naturelles, notamment des zones forestières. De nombreuses municipalités n'ont pas actuellement toutes les capacités requises pour renouveler et mettre en œuvre de manière durable les plans de gestion ; les alternatives doivent être identifiées pour associer des approches verticales et horizontales. Des efforts accrus doivent être considérés afin d'améliorer la coordination et la rationalisation de la gouvernance locale.

Gestion des ressources en eau

La stratégie sectorielle pour la gestion des ressources en eau est la rationalisation de l'ODD 6 (eau et assainissement). L'ODD 14 est moins pris en compte. Sa mise en œuvre est plus difficile. Les obstacles et les lacunes qui freinent le processus de mise en œuvre sont, entre autres, la décentralisation de la gestion des ressources au niveau des municipalités, le processus à long terme pour élaborer une stratégie dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale, les aspects intersectoriels de la gestion de l'eau, les difficultés à concilier différentes demandes et utilisations, l'absence d'un plan d'action pour transformer les documents stratégiques en projets et programmes opérationnels.

RECOMMANDATIONS DES PAIRS

- Les ODD peuvent être un moyen de réconcilier le long terme du développement durable avec le court terme des agendas politiques. Bien que les ODD ne soient pas légalement contraignants, ils représentent une obligation pour les pays qui se sont engagés à les respecter. La traduction de l'Agenda 2030 en une vision nationale à l'horizon 2030, la hiérarchisation de ses 17 ODD et l'intégration de ses instruments régionaux tels que la SMDD et les autres accords environnementaux multilatéraux peuvent être un moyen de mettre en œuvre les ODD dans le programme national de développement.
- C'est au niveau local que les liens entre les différentes dimensions du développement durable et les différents ODD sont les plus évidents. Le rôle des autorités locales et régionales ne consiste plus à mettre en œuvre les politiques et les plans créés à l'échelle nationale. Les autorités locales et régionales ont un rôle de planification du développement dans lequel les principes de durabilité peuvent être plus facilement intégrés dans la pratique étant donné la cohésion territoriale et l'ancrage de la richesse territoriale. L'approche systémique est plus aisément mise en œuvre dans de petites zones à travers une approche ascendante. Dans le contexte présent de décentralisation, l'administration centrale joue un rôle important en poussant les autorités locales à prendre en charge ces nouvelles responsabilités par le biais d'actions de renforcement des capacités, d'orientation des politiques, de la fourniture d'outils de planification, de participation, de consultations et de suivis adaptés.
- L'Adriatique est le premier niveau de coopération pour la Méditerranée qui a pris de l'importance et de l'opérabilité, renforçant ce niveau de coopération et en généralisant à l'ensemble du bassin méditerranéen les perspectives nationales dont le résultat pourrait être une manière de stimuler le soutien de la SMDD à la mise en œuvre des ODD au niveau national. L'ODD 14 est un point d'entrée important dans le cadre de la convention de Barcelone - du système PAM - mais les demandes des pays de coopérer dans le cadre de la SMDD ne se limitent pas à cet ODD. La SMDD est un espace pertinent pour partager des problématiques communes (espèces, transport dont transport maritime, déchets comprenant, mais pas exclusivement, les déchets marins, économie bleue...) pour des approches harmonisées et pour des actions cohérentes et communes.
- Aborder les ODD de manière coordonnée (par opposition à un à la fois) est un aspect important à prendre en considération. En permettant aux politiques sectorielles de continuer à renforcer le développement de « cloisonnements » tout en résolvant les problèmes par des approches sectorielles ou thématiques, les synergies potentielles et les avantages cumulés sont affaiblis. Une analyse multicouche, et des structures collaboratives dans lesquelles les vues et préoccupations des secteurs et parties prenantes apparemment non connexes peuvent être examinées conjointement, constitue un moyen très efficace de remédier à ce problème.

VI. Gouvernance et inclusion

Le cabinet du premier ministre supervise l'ensemble du processus des ODD en Albanie ; une matrice a été élaborée (Figure 3). Le tableau présente les responsabilités institutionnelles dans la mise en œuvre des ODD en indiquant les institutions chargées de diriger les efforts pour mettre en œuvre chaque ODD, mais également le degré de responsabilité pour chaque ODD.¹⁶ Le pourcentage le plus élevé est attribué au premier ministre. La coordination interministérielle est plutôt fluide bien que des problèmes de coordination persistent au sein des ministères.

Le rapport sur l'intégration des ODD en Albanie par le biais de la SDNI-II 2015 – 2020 souligne les responsabilités institutionnelles pour chaque ODD, notamment le rôle des groupes de gestion intégrée des politiques (IPMG), une partie du système de planification intégrée du pays, en tant qu'instruments d'une approche sectorielle intégrée, ainsi que le rôle des agences de l'ONU qui agissent en tant que dépositaires des ODD concernés.

Figure 3. Responsabilité institutionnelle pour la mise en œuvre des ODD en Albanie

Government Institution	SDG institutional responsibility, by targets																	Number of SDG targets per institution
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
Ministry of Health and Social Protection	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	38
Ministry of Finance and Economy	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	43
Ministry of Infrastructure and Energy						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	23
Ministry of Tourism and Environment			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	30
Ministry of Agriculture and Rural Development		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	11
Ministry of Education, Sports and Youth				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	11
Ministry of Interior			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	8
Ministry of Justice																■	■	3
Civil Emergencies Department (Ministry of Defense)	■																■	2
Bank of Albania								■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	5
Technical Secretariat, National Committee of Water						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	5
e-Authority									■	■	■	■	■	■	■	■	■	2
INSTAT																	■	2
Ministry of Culture										■	■	■	■	■	■	■	■	1
Ministry for Europe and Foreign Affairs																■	■	1
Civil Society Support Agency																	■	1
National Agency for Scientific Research and Innovation									■	■	■	■	■	■	■	■	■	4
Public Procurement Agency												■	■	■	■	■	■	1

Pour remédier aux clivages entre municipalités et accélérer la décentralisation fiscale, les 373 municipalités/administrations locales ont été regroupées en 61 entités de plus grande taille en 2015. La réforme de l'administration territoriale a introduit de grands changements dans le paysage de la gouvernance albanaise, apportant des compétences plus larges pour le développement économique local, la fourniture de services, l'aménagement du territoire, la gestion environnementale, la gestion des terres, le transport, la protection sociale, l'aide sociale, la protection civile, les achats locaux et les informations locales, entre autres. Parallèlement, cette réforme a suscité chez les citoyens des attentes tandis que les autorités locales luttent pour endosser leurs nouvelles responsabilités et s'y adapter. En tant qu'institutions placées en première ligne pour le développement local, les

¹⁶ Albanie, Rapport sur l'harmonisation des objectifs de développement durable avec les politiques sectorielles existantes ; - Ilir Ciko ; - 30 janvier 2018

autorités locales albanaises doivent être dotées de ressources humaines adéquates, des ressources humaines qui doivent être soutenues, structurées et financées.¹⁷

Quelques progrès ont été faits dans la coordination des politiques et, à l'échelle des autorités locales, avec l'adoption d'une nouvelle loi sur l'organisation et le fonctionnement des autorités locales. Toutefois, des efforts substantiels sont nécessaires pour accroître la capacité des unités des autorités locales afin qu'elles mènent à bien leurs compétences élargies et pour leur fournir les ressources financières nécessaires.¹⁸

En ce qui concerne la coordination horizontale, le parlement a promulgué, en novembre 2016, une loi sur la création et le fonctionnement du Conseil national pour la société civile (CNSC) avec l'objectif d'institutionnaliser la coopération entre le gouvernement et la société civile. Présidé par le ministre de la protection sociale et de la jeunesse, le conseil est composé de 13 représentants des pouvoirs publics et de 13 représentants de la société civile avec l'Agence de soutien à la société civile jouant le rôle de secrétariat technique.

Il existe plusieurs autres mécanismes qui impliquent la société civile dans le processus de développement durable comme, par exemple, le Conseil national pour l'égalité entre les sexes. Les représentants de la société civile participent à toutes les réunions du Conseil national pour l'intégration européenne mais leur rôle est globalement passif. Une mise en œuvre effective des lois relatives au droit à l'information et aux consultations publiques reste problématique, surtout au niveau local.¹⁹

Une feuille de route pour l'élaboration de politiques et de mesures d'un environnement favorable à la société civile a été approuvée en 2015 mais n'a pas été mise en œuvre. Le cabinet du premier ministre, avec l'aide de la délégation de l'UE en Albanie, a commencé, en 2018, la mise à jour de la feuille de route ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions pour la période 2018 - 2022, suivis d'un cadre de surveillance avec les indicateurs de mesures et le budget requis pour leur mise en œuvre. Néanmoins, un an après cette procédure, la feuille de route n'est toujours pas approuvée par le gouvernement.

De plus, la consultation de la société civile est obligatoire pour que les stratégies soient approuvées par le comité interministériel qui est le mécanisme assurant une consultation intersectorielle. Il s'agit d'une phase obligatoire dans l'élaboration du rapport des progrès de la SNDI. Un enregistreur électronique pour la notification et la consultation publique a été créé et mis à disposition en ligne. Le processus a été mis en œuvre mais il n'a pas fait l'objet d'un suivi pour évaluer son efficacité.

L'implication des secteurs privé et de la banque est garantie par le comité économique national présidé par le ministère de l'économie et des finances qui constitue l'interface avec les représentants de l'industrie. L'implication du secteur privé pour financer une production durable est toujours limitée à certains domaines : Investissement dans des installations touristiques durables (bed and breakfast) qui ont été largement soutenues par des donateurs du nord de l'Albanie ; produits de marque pour améliorer leur marketing et encourager les investissements ; etc.

Encadré 4. Contributions des ONG à la mise en œuvre des ODD

Par rapport à la situation d'il y a 10 ans, la société civile albanaise a augmenté sensiblement. De nouvelles ONG ont été créées. Certaines interviennent dans le domaine de l'environnement. Les principales questions abordées par la société civile sont les droits des femmes et l'égalité des sexes, la gouvernance et les droits sociaux, la démocratie, etc.

Dans le domaine de l'environnement, la société civile est surtout active dans l'information, la sensibilisation et la protection. Certains sujets ne sont pas encore bien couverts tels que l'eau, le foncier, les déchets et la contribution au développement de documents d'appui aux politiques sur des sujets plus techniques tels que le changement climatique, la biodiversité, etc.

Les ONG sont actives dans l'information et la sensibilisation au contexte de mise en œuvre des ODD. Toutefois, il existe toujours une certaine confusion concernant les ODD et leurs interconnexions. Certaines initiatives de la société civile permettent de clarifier le cadre des ODD et sensibiliser aux liens existants entre les objectifs de développement : notamment avec les journées de l'environnement pour faire relier des jours

¹⁷ Intégration, accélération et soutien politique à la réalisation des objectifs de développement durable en Albanie, Rapport MAPS, 2018

¹⁸ Rapport sur l'Albanie 2019, accompagnant le document Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen et au Comité des régions 2019 Communication sur la politique d'élargissement de l'UE ; Bruxelles, 29.5.2019 SWD(2019) 215 final ; <https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/20190529-albania-report.pdf>

¹⁹ Rapport sur l'Albanie 2016, accompagnant le document Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen et au Comité des régions 2019 Communication sur la politique d'élargissement de l'UE ; Bruxelles, 9.11.2016 SWD(2019) 364 final ; https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/key_documents/2016/20161109_report_albania.pdf

de l'année aux ODD correspondants. Les meilleures pratiques à partager avec les pays pratiques peuvent être : apprendre les normes pour les ODD élaborées par les ONG et adoptées par le ministère de l'Éducation, l'Albanie est le seul pays des Balkans à avoir adopté ces outils pour intégrer le développement durable dans les programmes scolaires. Les programmes éducatifs ont été également élaborés pour mettre l'accent sur les corrélations entre les ODD (lors desquels les participants doivent considérer un ODD comme un objectif avec un autre ODD qui interagit avec lui).

Bonnes pratiques pour élaborer des outils éducatifs pour un développement durable

Le CRE d'Albanie a contribué à consolider l'éducation en vue du développement durable dans les programmes scolaires albanais en développant les outils éducatifs « Green Pack » (2006) et « Junior Green Pack » (2018).

Le Green Pack et le Junior Green Pack sont des kits éducatifs environnementaux multimédias adaptés pour apprendre à des enfants âgés de 6 à 15 ans la protection de l'environnement et le développement durable. Ils comprennent un ensemble de matériels éducatifs tels que des manuels d'enseignant avec des plans de leçons et des fiches pour les élèves, un ensemble de films comprenant des clips animés et des films éducatifs ainsi qu'un site web interactif avec des informations détaillées sur différents sujets environnementaux et un jeu du dilemme.

Ces outils éducatifs sont élaborés par une équipe internationale d'experts, travaillant étroitement avec des professeurs albanais d'écoles élémentaires et secondaires et des experts compétents provenant d'institutions éducatives et académiques d'Albanie. Les « Green Pack » permettent d'établir de nouvelles valeurs pour les étudiants et d'élaborer de nouveaux modèles de comportement qui visent à faire de nos enfants les ambassadeurs d'une société durable en transmettant leurs nouvelles connaissances et habitudes à leurs familles et amis.

Le CRE d'Albanie a soutenu le système éducatif par l'élaboration du document d'orientation dénommé « Normes d'apprentissage pour l'éducation au développement durable », qui a été approuvé par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 1er novembre 2018. Ce document est un pas de plus vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et pour atteindre l'ODD 4 pour une éducation de qualité.

Liens : <http://albania.rec.org/publication-eng.php?id=637>
<http://education.rec.org/>

Bonnes pratiques pour développer les entreprises vertes dirigées par des femmes en Albanie

L'objectif du projet du GEA, développé par le Centre des ressources environnementales d'Albanie est de soutenir l'expansion des entreprises existantes liées à la nature et dirigées par des femmes pour un impact exponentiel en Albanie, soutenu par le Programme de microfinancements du FEM.

Par le soutien à huit entreprises vertes dirigées par des femmes en Albanie, le GEA permet aux femmes de participer sur un pied d'égalité à l'économie nationale. Le CRE d'Albanie est conscient que le fait de soutenir l'expansion des entreprises vertes dirigées par des femmes n'offre pas uniquement de meilleures opportunités socio-économiques aux femmes mais ces entreprises ont également tendance à croître plus vite et de manière plus équitable avec des avancées en matière de lutte contre la pauvreté, de durabilité de l'environnement, de choix des consommateurs, d'innovation et de prise de décision sur un grand nombre de questions. Certaines activités du projet du GEA sont liées à la formation en gestion d'entreprise, à la conception et à la réalisation de produits verts ainsi qu'à leur promotion et au marketing électronique.

Les résultats du projet qui méritent d'être mentionnés sont :

- Des produits naturels ou ayant une faible empreinte carbone : trois emballages de produits (denrées écologiques issues de produits de la biodiversité locale ; éco-produits qui réduisent la pression exercée sur la nature ou la biodiversité ; éco-produits haut de gamme qui réduisent la pression exercée sur les ressources naturelles par le biais du recyclage, de la réutilisation, de la reconversion)
- Au moins huit gammes de produits, avec des plans d'activités qui promeuvent l'emploi, le développement durable local et qui sont axés sur les femmes

- Environ 45-50 dirigeantes d'entreprise ou de femmes impliquées dans des entreprises ou des organisations sociales sont compétentes pour élaborer un plan d'affaires pour leur entreprise, elles sont mieux informées sur les pratiques ou méthodes commerciales pour promouvoir leurs entreprises plus efficacement et elles possèdent plus d'informations sur les principes clés de l'économie verte et du développement des idées vertes.

Sources : Réunions avec les parties prenantes lors de la mission de pays SIMPEER à Tirana, en octobre 2019 ; Mihallaq Qirjo, réunion d'examen par les pairs, 19-20 novembre 2019

RECOMMANDATIONS DES PAIRS

- Le développement de l'économie verte et bleue peut être considéré comme des moyens nécessaires, efficaces et réalisables pour répondre à la fois aux préoccupations à court et à long terme en matière de croissance, de développement durable, d'emploi et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux préoccupations de sécurité alimentaire et énergétique. Les recommandations de la conférence régionale « Vers une économie verte en Méditerranée »²⁰ peuvent être proposées à l'échelle nationale, régionale et locale en Albanie, au moment opportun.
- L'approche cloisonnée du développement durable, des ODD et des stratégies est nécessaire pour un travail en profondeur dans les secteurs, en complément d'une approche plus transversale. Une approche intégrée pour le développement durable ne doit pas être réduite à une spécialisation sectorielle. Cependant, un mécanisme permettant de garantir une cohérence générale de l'ensemble pour avancer vers le développement durable, à savoir un programme national/une vision nationale à l'horizon 2030 qui identifie les défis de développement spécifiques du pays et qui définit les priorités, les objectifs stratégiques et les lignes d'action est nécessaire. Cette vision peut mettre en lumière les liens entre les différents ODD et entre les différentes dimensions du développement durable.
- Impliquer les parties prenantes, surtout celles de la société civile et du secteur privé, dans les efforts fournis pour mettre en œuvre le développement durable et les ODD est un exercice de démocratie participative. Des outils existent et ils deviennent de plus en plus efficaces. Ils requièrent des compétences spécifiques dans la modération et la mobilisation des acteurs et dans l'expertise de l'utilisation des différentes méthodes (enquêtes, etc.). Des formations en ligne sont disponibles, notamment un grand nombre de programmes de formation gratuits.
- Une sensibilisation et un développement des connaissances et des compétences pour les ODD et leur mise en œuvre ne se mettront pas en place d'eux-mêmes. Il faut adopter une stratégie et un plan d'action au plan national qui atteindront également les administrations au niveau régional et local mais qui engloberont aussi les parties prenantes, à la fois de la société civile et du secteur privé, afin d'apporter un processus inclusif structuré et qui soit suffisamment à long terme pour y engager ceux qui ne sont pas directement liés au processus de sensibilisation et aux activités de formation à la SNDI/aux ODD, avec le soutien des organisations internationales et des partenaires fournissant de l'aide au développement.
- Le processus de décentralisation dans lequel le pays s'est engagé est long et exigeant. Dans ce but, les besoins susmentionnés de formation et de sensibilisation aux ODD ainsi que les moyens d'y répondre en impliquant les parties intéressées (société civile/secteur privé) sont encore plus urgents, et une stratégie et un programme bien conçus doivent être mis en place pour les fournir avec le soutien des institutions donatrices et une utilisation appropriée du financement de pré-adhésion à l'UE.

²⁰ Marseille, France, 23 et 24 octobre 2012 https://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/Green_economy_recommandationsEN.pdf

VII. Ressources et moyens de mise en œuvre

Puisque la SDNI-II est pleinement alignée avec les ODD, on estime que le budget pour le développement durable est inclus à la SDNI-II.²¹

La mobilisation du secteur privé est garantie par le biais du conseil économique national ; cependant, les investissements dans le développement durable sont toujours faibles. Ils se limitent à un fonds pour l'énergie qui est mis en œuvre par les secteurs privés et bancaires.

Les initiatives du secteur privé sont limitées à des campagnes de sensibilisation dans le cadre des engagements sociaux et environnementaux des entreprises (RSE), telles que la diminution du plastique dans les bouteilles d'eau, l'impression des ODD sur les boîtes et les bouteilles pour développer la sensibilisation, etc.

La loi 45/2016 sur le volontariat a été adoptée pour offrir un cadre juridique et réglementaire favorable à un engagement significatif des OSC dans la fourniture de différents services par le biais de contrats publics et pour améliorer les actes juridiques de mise en œuvre de la loi sur les entreprises sociales.²²

Encadré 5. Analyse du budget des ODD

Une récente analyse du budget de l'État par secteur a été menée par l'ONU en collaboration avec la Banque mondiale afin d'identifier les dépenses par ODD. Elle se concentre sur les dépenses publiques dans la République d'Albanie entre 2015 et 2017 par rapport aux objectifs de développement durable.

En se basant sur l'hypothèse selon laquelle la stratégie nationale de développement est le document clé qui guide le budget et la politique des dépenses ; les piliers/objectifs de la SNDI et la cartographie de base des ODD pour la SNDI ont servi de points de référence pour la modélisation du budget. La contribution de chaque objectif de la SNDI à chaque ODD a été pondérée. Les programmes du budget correspondent à une institution et à un objectif de la SNDI pour les stratégies sectorielles. Puisque les ODD chevauchent les stratégies, ils ne correspondent pas généralement à un seul budget-programme.

Les données et analyses fournissent une base pour les dépenses réelles par ODD et pour la SNDI à la suite du système de classification classique du budget. Par conséquent, les dépenses totales pour les ODD et pour chaque ODD individuel sont facilement traçables. Il est en outre possible de compléter ces données avec des informations sur le budget à moyen terme, d'obtenir une série chronologique plus longue pour des analyses ; ainsi qu'une estimation des besoins et demandes financiers relativement aux ressources nationales et au soutien financier des donateurs extérieurs.

Le gouvernement de l'Albanie ainsi que l'ONU Albanie peuvent utiliser cette analyse préliminaire pour examiner la validité des cartes de base et les références des ODD en termes financiers, y compris un éventuel réexamen du pilier de l'intégration européenne dans la SNDI qui doit être reconnu comme objectif de développement durable pertinent.

Lorsque les débats politiques relatifs aux ODD deviendront plus tangibles et que le gouvernement sera prêt à définir les objectifs à moyen et long terme, cet ensemble de données pourrait se révéler utile en termes de coûts estimés pour atteindre les résultats des ODD pour des scénarios donnés de niveau de financement. Dans ce cas, il serait nécessaire d'intégrer le *niveau de sortie/de résultat des informations financières issu du programme du budget à moyen terme pour faciliter la surveillance des résultats (optimisation)*.

Plusieurs domaines des ODD garantissent une analyse plus approfondie des générateurs de coûts et des déterminants pour chaque secteur. Un ciblage du fonds d'accélération pourrait tirer bénéfice de cette analyse, qui permettrait une liaison avec les indicateurs de performance et la simulation des résultats escomptés.

Source : Analyse du budget des dépenses relatives aux ODD en Albanie : 2015-2017 ; - Antonia Braho, Sabina Ymeri ; - Juin 2018 ; - http://www.un.org.al/sites/default/files/Final%20Report_SDG_Budget%20Analysis_1.pdf

²¹ Analyse du budget des dépenses relatives aux ODD en Albanie : 2015-2017 ; - Antonia Braho, Sabina Ymeri ; - Juin 2018 ; - http://www.un.org.al/sites/default/files/Final%20Report_SDG_Budget%20Analysis_1.pdf

²² Matrice de surveillance pour un environnement favorable au développement de la société civile. Rapport national pour l'Albanie ; Partenaires de l'Albanie pour le changement et le développement ; - 2018

RECOMMANDATIONS DES PAIRS

- Le budget alloué par le biais de la SDNI-II est un bon point de départ mais, évidemment, il ne peut être considéré comme suffisant pour la mise en œuvre des ODD au niveau national et au niveau régional/local. Un processus détaillé identifiant les priorités pour la mise en œuvre des ODD ainsi que les processus à suivre associés aux coûts et aux sources attendues pour leur financement est nécessaire.
- Combiner de nombreux objectifs et cibles pour chaque plan de développement avec les priorités de la SNDI est également important : il arrive souvent qu'avec quelques efforts et coûts supplémentaires, de nombreux objectifs peuvent être atteints en associant, par exemple, des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, tout en sécurisant les effets à long terme et une meilleure participation des parties prenantes.
- L'importance de la mobilisation du secteur privé pour participer et investir dans la mise en œuvre des ODD conformément à la SNDI est cruciale puisque le financement et le soutien du secteur public par des institutions donatrices suffit à peine pour atteindre les objectifs. Afin d'y parvenir, un ensemble de mesures d'incitation et d'orientations politiques appropriées doit être élaboré parallèlement à la SNDI et mis en place par les ministères appropriés pour le développement (qui comprend les ministères d'exécution) afin de mobiliser les investissements privés, qui comprennent également le secteur bancaire (crucial).

VIII. Surveillance et évaluation

La SNDI-II s'articule autour de l'intégration à l'UE comme objectif primordial, avec treize éléments fondateurs intersectoriels sur la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit, et les quatre principaux piliers sectoriels. La mise en œuvre de la SDNI-II est évaluée et contrôlée par le biais de trois ensembles d'indicateurs nationaux de surveillance :

- Des indicateurs spécifiques à l'adhésion à l'UE tels que convenus entre le gouvernement et l'UE ;
- Couvrant 40 secteurs, sous-secteurs et programmes majeurs inclus dans la SDNI-II ;
- Indicateurs macro-économiques

Une évaluation des indicateurs de la SDNI-II par rapport au cadre des indicateurs des ODD signale que seuls 12 des 50 indicateurs de la SDNI-II font également partie du cadre des indicateurs des ODD (quatre autres indicateurs sont directement liés aux autres indicateurs des ODD). Par conséquent, bien que le cadre des indicateurs de la SDNI-II fournit une base solide pour surveiller le progrès de la mise en œuvre de la stratégie, il a malheureusement une capacité très limitée pour être utilisée en tant qu'instrument de contrôle de la mise en œuvre des ODD en Albanie. En outre, des travaux supplémentaires, même pour les indicateurs partagés, sont requis pour définir les objectifs pour l'année 2030.

Alors que le nombre des indicateurs de la SDNI-II est optimal pour suivre le progrès des secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement albanais, le cadre des ODD est nettement plus large et bien plus complexe, quant au nombre des indicateurs compris et, en particulier, de relations, de synergies et de concessions impliquées.²³

Une évolution positive dans le suivi des stratégies sectorielles avec un « passeport »²⁴ d'indicateurs s'est manifestée sous la direction et la supervision du département du développement et la bonne gouvernance au cabinet du premier ministre (CPM), responsable de la planification stratégique. Il reste encore à faire pour clarifier le lien existant entre le niveau bas des indicateurs (mesurant les activités et les résultats) et les méta-indicateurs permettant d'informer les décideurs. Les rapports de suivi pour la période 2015-2017 ont identifié un net progrès depuis 2015 en se basant sur une méthodologie qui examine les diverses dimensions de ces stratégies. Pourtant, d'autres secteurs ont commencé à développer ces passeports d'indicateurs ou ont rencontré des problèmes pour les développer.²⁵

Le besoin de développer des indicateurs de suivi et des lignes directrices adéquates pour les mesures, surtout pour les méta-indicateurs basés sur des directives internationales est étroitement lié à la capacité de l'INSTAT de guider, soutenir et gérer le processus puisqu'il s'agit de l'autorité responsable des statistiques officielles nationales. De plus, les autres entités gouvernementales doivent toujours renforcer le processus de génération et de publication de ces données conformément aux lignes directrices de l'INSTAT.

Les rapports sur les progrès de la SDNI-II doivent être préparés et publiés sur une base annuelle par le département pour le financement et l'aide étrangère pour le développement avec l'objectif d'évaluer les progrès de la mise en œuvre ainsi que les progrès réalisés par rapport aux autres pays puis d'identifier les questions d'importance essentielle pour les objectifs et buts de la stratégie et de l'orientation des politiques. L'INSTAT, l'institut albanais de statistiques, coordonne le système national de statistiques constitué par l'INSTAT, la Banque d'Albanie et le ministère de l'économie et des finances.

Pour contrôler la mise en œuvre de la SDNI-II, une plateforme nationale de surveillance est en activité comprenant un ensemble d'indicateurs regroupés en quatre thèmes principaux : cohésion sociale et qualité de vie / développement territorial intégré / gestion durable des ressources de l'environnement / compétitivité économique.

Le système de surveillance et d'évaluation devrait fournir des informations qui soient accessibles au public. Concernant la notification et les consultations publiques, conformément à la loi 146/ 2014 sur la notification et les consultations publiques qui autorise une consultation pour les projets de loi et les projets de stratégie, sur la base d'une décision du conseil des ministres n° 828, datant du 7 octobre 2015, sur « l'Approbation des règles relatives à la

²³ Intégration des ODD par la stratégie nationale de développement et d'intégration 2015-2020 (SNDI II) ; - *Rapport final*

²⁴ L'objectif d'un passeport d'indicateurs est de fournir une description méthodologique détaillée des mesures pour tous les indicateurs de sortie de niveau qui sont inclus dans la stratégie de gestion des finances publiques de l'Albanie. Il apporte une transparence par rapport à la manière dont le gouvernement fournit ces informations sur la réalisation des objectifs.

²⁵ Analyse du budget des dépenses relatives aux ODD en Albanie : 2015-2017
http://www.un.org.al/sites/default/files/Final%20Report_SDG_Budget%20Analysis_1.pdf

création et à l'administration d'un registre électronique destiné à la notification et à la consultation publique », un registre électronique pour la notification et la consultation publique a été créé.²⁶

RECOMMANDATIONS DES PAIRS

- La mise en place d'un « tableau de bord » national qui reprend les indicateurs de l'ONU, des indicateurs alternatifs (dont la définition est proche de celle de l'ONU) ainsi que des indicateurs pertinents pour l'Albanie pourra unifier les différentes structures de rapport et donner une plus grande lisibilité au rôle et à la contribution des différents acteurs dans la collecte, le traitement et la diffusion des données et des indicateurs. Le tableau de bord de la SMDD, qui prend en compte les indicateurs des ODD tout en étant spécifiquement adapté au contexte de la Méditerranée et à ses informations disponibles, peut être utilisé comme référence. En outre, un partage d'expériences spécifiques entre les pays des Balkans et ceux de la Méditerranée peut permettre de progresser plus rapidement sur la surveillance des ODD puisque les points de blocage et les solutions sont souvent de même nature. Enfin, le travail réalisé par l'Agence européenne de l'Environnement est très utile pour les indicateurs environnementaux.
- Le rôle des médias est important dans la diffusion d'informations lisibles et digestes pour le public, il requiert une formation au développement durable et aux ODD pour ses entités spécifiques, y compris les médias traditionnels.
- Le renforcement du rôle des parties prenantes sociales (à savoir la société civile) et économiques (secteur privé) en fournissant des informations et des données pour contrôler le processus est important. En établissant une base de référence pour les ONG exécutant une mission environnementale ou sociale sur le terrain et collectant des données lors de leurs activités et en interrogeant le secteur privé pour débiter l'établissement de rapports sur (certains) indicateurs ESG, une importante base de données destinée à la surveillance peut être élaborée à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.
- Une conception adéquate du cadre national d'informations et de surveillance, conforme aux besoins des lignes directrices existantes de l'ONU et des lignes directrices connexes doit être au centre de ce processus afin que la compatibilité et les possibilités d'utilisation des données soient sécurisées à un niveau maximum.
- La publication des informations et des index liés à la mise en œuvre des ODD est un outil très important qui autorise l'administration, les citoyens et le secteur privé à être informés et impliqués dans le processus.

Encadré 6. Alignement d'un ensemble d'indicateurs de la SDNI-II avec les objectifs et les indicateurs des ODD

Une évaluation intégrée rapide (RIA) a été élaborée en Albanie en 2016²⁷. Elle a analysé la SDNI-II plus 50 autres stratégies nationales, sectorielles ou transversales et documents politiques ainsi que les plans nationaux qui ont été adoptés (ou qui sont susceptibles d'être bientôt adoptés) au milieu de l'année. Ils comprennent :

- 20 stratégies nationales, sectorielles ou transversales, faisant partie de la SDNI-II, adoptées à compter de juin 2016 ;
- deux documents de politique, faisant partie de la SDNI-II, adoptés à compter de juin 2016 ;
- 11 stratégies nationales, sectorielles ou transversales, ne faisant pas partie de la SDNI-II, adoptées à compter de juin 2016 ;
- 20 documents de politique, des plans nationaux, etc. ne faisant pas partie de la SDNI-II, adoptés à compter de juin 2016 ; et
- Les autres projets de stratégie et documents de politique, disponibles en ligne pour des discussions mais qui n'étaient pas encore adoptés en juin 2016.

L'analyse d'impact des réglementations souligne que la SDNI-II renferme trois ensembles d'indicateurs nationaux de contrôle (5 au total environ) se concentrant sur : (i) l'adhésion à l'UE (telle que convenue entre le gouvernement albanais et l'Union européenne) ; (ii) quelques 40 programmes de développement sectoriel inclus dans/alignés dans la SDNI-II ; et (iii) les indicateurs macroéconomiques.

La RIA souligne que, bien qu'ils soient certainement importants, seuls 12 de ces 50 indicateurs appartiennent également aux ensembles d'indicateurs des ODD de l'UE ou mondiaux. La RIA conclut que « bien que le cadre des indicateurs de la SDNI-II fournit une base solide pour surveiller le progrès de la mise en œuvre de

²⁶ Matrice de surveillance pour un environnement favorable au développement de la société civile ; Rapport national pour l'Albanie Mai 2018-Mai 2019 ; - Partenaires de l'Albanie pour le changement et le développement ; - 2019.

²⁷ L'intégration des ODD par le biais de la SDNI 2015-2020.

la stratégie, elle a malheureusement une capacité très limitée pour être utilisée en tant qu'instrument de contrôle de la mise en œuvre des ODD en Albanie ». L'évaluation conclut que « la durée de la SNDI II (jusqu'à 2020) est significativement plus courte que la portée des ODD qui s'étend jusqu'à 2030. En outre, des travaux supplémentaires, même pour les indicateurs partagés, sont requis pour définir les objectifs pour l'année 2030 ».

Source : Rapport MAPS, 2018

Conclusions

L'analyse par le SIMPEER du processus de développement durable en Albanie souligne l'engagement inaltérable du pays pour adhérer au programme à l'horizon 2030 et pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

Le cadre stratégique pour la mise en œuvre des ODD est la SDNI-II 2015-2020 qui constitue le document stratégique reflétant la vision, les objectifs, les priorités et les moyens mis en œuvre pour garantir le développement socio-économique du pays ainsi que son aspiration à l'intégration européenne.

Un grand nombre d'études réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'Examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD, présenté lors du Forum politique de haut niveau des Nations unies en juin 2018, montre l'alignement des piliers de la SNDI avec les ODD et la plupart de ces objectifs. La SDNI-II, cependant, ne se réfère pas de manière explicite aux ODD, puisque son développement a été concomitant à l'adoption des ODD en 2015. Le document ne se réfère pas non plus ou n'est pas aligné avec les objectifs et directions stratégiques de la SMDD, établie également en 2015.

Le leadership de la SNDI et des ODD est exercé par le premier ministre, qui a mis en place un comité interministériel chargé de sa coordination. Deux cadres de consultations interministérielles et de consultations multisectorielles existent également : le premier sur la coordination de l'adhésion à l'UE, avec un secrétariat fourni par la Direction pour le développement, le financement et l'assistance extérieure et le second lié à la coordination du processus des ODD avec un secrétariat fourni par la Direction de développement et de bonne gouvernance. Ces deux comités sont à l'échelle d'une représentativité ministérielle et sont complétés par des groupes de travail techniques intersectoriels.

La propriété du processus de mise en œuvre des ODD a été reconnue par une décision du parlement albanais qui a adopté, en 2017, une résolution engageant à la promotion, à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2030 et des ODD par le biais de processus de développement inclusifs et à large base.

L'intégration du développement durable dans les stratégies des ministères d'exécution est garantie par le « pilier de la croissance durable du SDNI-II grâce à une utilisation efficace des ressources » qui traduit les objectifs stratégiques de la stratégie en termes de développement économique, prenant en compte le besoin d'une utilisation durable et équilibrée des ressources.

Le degré de responsabilité de chaque ministre sectoriel a été défini dans une matrice pour délimiter son rôle spécifique dans la mise en œuvre de son secteur de compétence. Les liens entre les ODD sont mis en lumière, bien que des efforts soient encore nécessaires pour garantir une complète interconnexion et appropriation à la fois au niveau départemental, entre les ministres et entre les ministres et les autres parties prenantes.

La contribution de la société civile est également un autre défi qui se pose malgré le dynamisme qui caractérise cette catégorie d'acteurs ces dernières années. Un grand nombre de nouvelles ONG est apparu, leurs domaines de prédilection sont les droits de l'homme, les questions relatives à l'égalité des sexes et l'intégration des minorités. Nombreuses sont celles qui travaillent sur l'information, la sensibilisation et la promotion des ODD et, en particulier, des ODD liés aux questions environnementales. Le rôle de la société civile devrait compléter l'action du secteur public, en particulier dans un contexte de décentralisation, et renforcer ses interventions par leur valeur ajoutée de proximité et d'expertise. Cependant, on ne saurait s'attendre à ce que les actions des ONG remplacent les interventions publiques.

Le secteur privé reste très peu engagé dans la mise en œuvre des ODD et l'investissement dans des initiatives durables. Parmi les secteurs permettant d'accélérer la mise en œuvre des ODD identifiés par le rapport « Intégration, accélération et soutien politique à la réalisation des objectifs de développement durable en Albanie, (MAPS), l'économie verte figure parmi les trois secteurs de pointe bien que son plein potentiel ne soit pas encore réalisé. Améliorer l'environnement favorable devrait mobiliser plus encore le secteur privé et la société civile.

Aucun budget spécifique n'est alloué à la mise en œuvre des ODD, il est cependant possible d'estimer les investissements réalisés par le pays grâce à un exercice d'évaluation des dépenses dans le programme budgétaire à moyen terme 2015-2017, qui est le cadre de planification fiscale du pays pour une période de trois ans.

Outre ces conclusions principales de l'analyse, le rapport définit pour chacune des cinq dimensions de l'analyse du SIMPEER les questions débattues avec les pays pairs ainsi que les recommandations émises à la suite de leur réunion à Marseille le 19 et 20 novembre 2019.

Bibliographie

PUBLICATIONS

- Rapport sur l'Albanie 2016, accompagnant le document Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Communication 2019 sur la politique d'élargissement de l'UE ; Bruxelles, 9.11.2019 SWD(2019) 364 final ; -
https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/key_documents/2016/20161109_report_albania.pdf
- Rapport sur l'Albanie 2019, accompagnant le document Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen et au Comité des régions 2019 Communication sur la politique d'élargissement de l'UE ; Bruxelles, 29.5.2019 SWD(2019) 215 final ; -
<https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/20190529-albania-report.pdf>
- L'Albanie en chiffres ; - INSTAT ; - 2017
- Albanie, Rapport sur l'harmonisation des objectifs de développement durable avec les politiques sectorielles existantes ; - Ilir Ciko ; - 30 janvier 2018
- Analyse du budget pour les dépenses relatives aux ODD en Albanie : 1015-2017 ; - Antonia Braho, Sabina Ymeri ; - Juin 2018 ; -
http://www.un.org.al/sites/default/files/Final%20Report_SDG_Budget%20Analysis_1.pdf
- Document de stratégie politique pour la protection de la biodiversité en Albanie ; Décembre 2015
- Examen de la performance environnementale, Albanie, troisième examen ; UNECE ; - 2017
- Intégration, accélération et soutien politique à la réalisation des objectifs de développement durable en Albanie, Rapport MAPS, 2018.
- Évaluation initiale de Minamita ; Projet de rapport ; - 2018
- Matrice de surveillance pour un environnement favorable au développement de la société civile. Rapport national pour l'Albanie ; - Partenaires de l'Albanie pour le changement et le développement ; - 2018 ; -
http://www.balkanicsd.net/novo/wp-content/uploads/2017/07/91-3_Albania_CM_R_2017_EN.pdf
- Rapport national sur le développement humain, la capacité de développement et d'intégration ; - UNDP ; - 2010
- Stratégie nationale de développement et d'intégration 2014-2020 – Version préliminaire – Juin 2013
- Intégration des ODD par la stratégie nationale de développement et d'intégration 2015-2020 (SNDI II) ; - *Rapport final*
- L'environnement et les politiques environnementales dans la stratégie nationale de développement et d'intégration ; Gladiola Mita ; - European University of Tirana ; - Vol 4, No3S1 ; - E-ISSN 2281-4612
- Examen national volontaire des ODD, 2018

SITES WEB / DONNÉES

- <https://www.worldbank.org/en/country/albania/overview>
- <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/ALB>
- https://databank.worldbank.org/data/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=ALB
- <http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017-2018.pdf>
- <https://epi.envirocenter.yale.edu/epi-country-report/ALB>
- <https://data.footprintnetwork.org/#/sustainableDevelopment?cn=all&yr=2014&type=BCpc.EFCpc>
- <http://sdgindex.org/assets/files/2018/02%20SDGS%20Country%20profiles%20edition%20WEB%20V3%20180718.pdf>

Annexe

Figure 4. Les relations entre les domaines politiques clés et les cadres de la SNDI-II 2015-2020, des ODD et de la SMDD

NSDI II 2015 - 2020		SDG																	
Priority	Policy Area	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
EU Integration (Five priorities)	Public administration reform, stable institutions																		
	Strengthening the judiciary system																		
	Fight against corruption																		
	Fight against organized crime																		
	Human rights																		
Foundation: Consolidating good governance, democracy and the rule of law	Justice System Reform																		
	Strengthening legislative and electoral processes																		
	Integrated Border Management																		
	Fight against organized crime, terrorism, and trafficking																		
	Strengthening public order and preparedness for cases of civil emergencies																		
	Strengthening human rights																		
	Creating an enabling environment for the civil society, and its development																		
	Public administration reform and civil service reform																		
	Transparency and the fight against corruption																		
	Decentralization and local governance reform																		
	Empowering Albanian statistics																		
	Growing importance of foreign policy																		
Consolidated defense																			
PILLAR 1: GROWTH THROUGH MACRO-ECONOMIC AND FISCAL STABILITY	Strengthening financial system and monetary policy																		
	Strengthening public finances and fiscal stability																		
PILLAR 2: ECONOMIC GROWTH THROUGH ENHANCED COMPETITIVENESS AND INNOVATION	Assuring and protecting property rights																		
	Promotion of business and Foreign Direct Investments																		
	Expanding scientific research and innovation																		
	Investing in Information Communication Technology																		
	Ensuring consumer protection and market surveillance																		
PILLAR 3: INVESTING IN HUMAN CAPITAL AND SOCIAL COHESION	Protecting competition and ensuring control of state aid																		
	More opportunities and more quality in education																		
	A stronger and more accessible health care system																		
	Increased employment opportunities																		
	Strengthening social insurance																		
	Managing migration																		
	Consolidating social protection																		
	Building a more inclusive society																		
	Ensuring gender equality																		
	Youth empowerment																		
PILLAR 4: GROWTH THROUGH SUSTAINABLE USE OF RESOURCES AND TERRITORIAL DEVELOPMENT	More attention to arts and culture																		
	Strengthening the role of sports																		
	Connectivity agenda																		
	Efficient public services																		
	Sustainable environmental and economic development																		